

COMMENT SCOLARISER UN ENFANT LORS DE SON ARRIVEE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

LES TEXTES SUR LESQUELS S'APPUYER

Les circulaires en date du 20 mars et du 25 avril 2002 définissent les conditions d'accueil et d'inscription des élèves étrangers, les modalités d'organisation de la scolarité des ENAF (élèves nouvellement arrivés en France) et les missions du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage.)¹

L'ACCUEIL

Lorsqu'un enfant arrive en France, il arrive avec son histoire et son parcours scolaire. Il n'est peut-être jamais allé à l'école dans son pays d'origine ou bien a suivi une scolarité chaotique ; il a pu tout aussi bien avoir suivi un cursus scolaire normal. L'objectif de l'école est de l'accueillir et de l'intégrer au cours normal de la classe et l'aider à entrer dans les apprentissages en France.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique, de la même manière, pour ces élèves que pour les autres élèves.

Tout élève nouvellement arrivé dans le système scolaire français doit pouvoir bénéficier, par les services de l'éducation nationale, d'une évaluation de ses compétences scolaires et de son degré de maîtrise de la langue française en vue d'une orientation qui lui soit la plus favorable et lui permette ainsi d'intégrer, le plus rapidement possible, une classe du cursus ordinaire.

Tout ce qui peut faciliter l'accueil et l'aide à une scolarisation rapide doit être mis en œuvre. La production et la diffusion de documents d'information dans la langue première accompagnés de leur traduction en français peuvent y contribuer.

LE ROLE DES CASNAV

L'activité des CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) est centrée sur l'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du voyage : de l'organisation de l'accueil à l'intégration pleine et entière de ces élèves dans les classes ordinaires, les personnels des CASNAV apportent une aide aux équipes pédagogiques et éducatives et une contribution déterminante à la mise en place des moyens dont le système s'est doté; ils constituent par ailleurs une instance de médiation et de coopération avec les familles et avec les partenaires.

N'hésitez pas les contacter !²

L'ÉVALUATION ET L'AFFECTATION

1) Évaluation des acquis des enfants à leur arrivée

L'élève nouvellement arrivé en France est évalué. L'évaluation a pour but de connaître :

- son savoir-faire en français (débutant complet ou maîtrise des éléments du français parlé ou écrit),
- ses compétences scolaires dans la langue de scolarisation passée et son degré de familiarité avec l'écrit scolaire,
- ses savoirs dans différents domaines.

L'affectation de l'élève est décidée en fonction des résultats de l'évaluation à son arrivée.

¹ Lien vers les 3 circulaires : <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/special10/texte.htm#organisation>

² Lien vers une liste de tous les CASNAV de France : <http://ww2.ac-poitiers.fr/casnav/spip.php?rubrique39>

2) Affectation des élèves et fonctionnement des classes d'accueil

a- L'accueil et la scolarisation des élèves nouveaux arrivants dans le premier degré

À l'école élémentaire, il importe que l'accueil s'effectue dans le cadre des classes ordinaires. Le nouvel arrivant doit être inscrit dans l'école de son quartier mais dès son arrivé le/a directeur/trice de l'école doit contacter l'enseignant de la CLIN la plus proche.

La CLIN est une structure ouverte qui accueille les enfants de 6 à 12 ans et constitue un dispositif provisoire destiné à assurer la mise à niveau des élèves en français de façon intensive pendant un temps variable en fonction de leurs besoins.

b- L'accueil et la scolarisation des élèves nouveaux arrivants dans le second degré

À son arrivée le futur élève doit contacter le rectorat pour savoir vers qui se tourner pour l'évaluation de son niveau de française et scolaire, afin qu'il soit affecté dans l'une des deux classes suivantes :

Les classes d'accueil pour les élèves normalement scolarisés avant leur arrivée en France (CLA) sont des classes d'accueil ordinaires qui accueillent temporairement les élèves de 12 à 16 ans et dispensent un enseignement adapté, en fonction des résultats de son évaluation. Il est inscrit, dans le même temps, dans une classe ordinaire correspondant à son niveau scolaire (sans que l'écart d'âge ne puisse dépasser plus de 2 ans avec l'âge de référence correspondant à ces classes), pour y suivre une part importante des cours avec les autres élèves. Le nombre important d'heures de cours de français seconde langue lui permettra progressivement d'intégrer sa classe ordinaire.

Ce dispositif existe également dans les lycées.

Les classes d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement (CLA-NSA) permettent aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés avant leur arrivée en France et ayant l'âge de fréquenter le collège d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire.

TABLEAU RECAPITULATIF DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Maternelle 3-5 ans	Pas de structure spécifique
Primaire 6-12 ans	CLIN (Classes d'initiation) Classe ouverte accueillant pendant une année les élèves ne maîtrisant pas le français « scolaire »
Collège 13-16 ans	CLA (Classes d'accueil) Permet un enseignement adapté au niveau des élèves avec des cours de français langue second <hr/> CLA- NSA (Classes d'accueil pour les élèves non scolarisés antérieurement) Permet aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés avant leur arrivée en France et ayant l'âge de fréquenter le collège d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire
Lycée 16 – 18 ans	CLA (Classes d'accueil) Mise en réseau entre collèges disposant d'une structure spécifique et les lycées